

**MAIRIE DE  
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13-02-2020**

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD.

Absent(s) excusé(s) : Jean-François BOUVAT (pouvoir donné à Marcel ALGOUD), Jacques L'HUILLIER (pouvoir donné à Christophe MORINI)

A été nommé secrétaire de séance : Marcel ALGOUD

**Approbation du procès-verbal du 23-01-2020**

Approuvé à l'unanimité.

**Rajout à l'ordre du jour** : Demandes de subvention Dotation Cantonale Patrimoine travaux.

Approuvé à l'unanimité

**Approbation du Compte de Gestion 2019 - Budget principal et budget annexe Multiservices**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 pour le budget principal et le budget annexe Multiservices (compte de gestion pour la période de fonctionnement et compte de gestion de dissolution). Ces comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Approbation du Compte Administratif du budget Communal 2019**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses 491.528,67 €

Recettes 606.575,20 €

Excédent de clôture : 115.046,53 €

**Investissement :**

Dépenses 100.916,28 €

Recettes 135.781,06 €

Excédent de clôture : 34.864,78 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2019 :**

Fonctionnement 316.716,74 €

Investissement 136.713,63 €

**Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2020 :**

Dépenses 164.283,59 €

Recettes 53.101,44 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget principal.

#### **Approbation du Compte Administratif - Budget multiservices 2019**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget multiservices à sa date de clôture au 01-10-2019, qui s'établit ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>		<b><u>Investissement :</u></b>	
Dépenses	4.683,90 €	Dépenses	9.438,35 €
Recettes	11.208,80 €	Recettes	12.201,05 €
Excédent de clôture :	6.524,90 €	Excédent de clôture :	2.762,70 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2019 :**

Fonctionnement	6.524,90 €
Investissement	- 9.320,47 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget multiservices.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget principal**

Résultat à affecter :	316.716,74 €
Affectation en réserve en investissement :	49.300,00 €
Report en fonctionnement :	267.416,74 €

Adopté à l'unanimité.

#### **Vote du Budget Primitif principal 2020**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif 2020, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes :	759.833,00 €
Section investissement en dépenses et en recettes :	423.174,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2020.

#### **Cantine scolaire - Convention de fourniture de repas avec le Département de la Drôme et le collège Sport Nature de février 2019 à février 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Autorise le Maire à signer la convention de fourniture des repas pour la cantine scolaire de l'école Rose Jarrand établie par le Département de la Drôme et le collège Sport Nature de La Chapelle en Vercors précisant les modalités de fonctionnement, les modalités financières ainsi que les modalités relatives à la mise à disposition de personnel.
- ⇒ Précise que cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans les mêmes conditions deux fois soit jusqu'en février 2022. Elle peut être dénoncée unilatéralement par toutes les parties 3 mois avant la rentrée scolaire, après l'échéance de la première année.

#### **Dotation Cantonale Patrimoine 2020**

##### **Eglise du village – Remplacement du mouton et du plancher du beffroi**

Le mouton bois (élément sous lequel est suspendue la cloche) de l'église du village ayant été consolidé plusieurs fois au niveau des axes, la Société Bodet Campanaire a conseillé, pour éviter la chute de la cloche, de ne plus la faire sonner. Un devis a été demandé pour sa réparation et la réfection du plancher bois permettant d'y accéder.

Remplacement du mouton de la cloche	5626,00 € HT
Remplacement du plancher	682,00 € HT
Frais de déplacements	78,00 € HT
	-----
Total	6.386,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de 6.386,00 € HT.
- ⇒ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2020.

#### Travaux d'électricité bâtiment de l'école – Dernière tranche

Une dernière tranche de travaux d'électricité est à faire dans le bâtiment de l'école.

Les devis suivants ont été demandés :

Entreprise Pinchinot	970,00 € HT
Dalles LED classe de maternelle	
Entreprise Pinchinot	1.119,90 € HT
Tableau du couloir télécommande + armoire chaufferie	
	-----
Total	2.089,90 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de 2.089,90 € HT.
- ⇒ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2020.

#### Travaux bâtiment de la Mairie – Séparation des compteurs d'eau

De façon à mettre en entière autonomie les diverses parties du bâtiment de la mairie il reste à réaliser des travaux sur le réseau d'eau.

Les devis suivants ont été demandés :

Vercors chauffage Sanitaire	2.615,00 € HT
Travaux de reprise des alimentations en eau	
Entreprise Repiton	610,00 € HT
Reprise et branchement chauffe-eau	
Sarl Dauphinoise de Terrassement	1.540,90 € HT
Terrassement pose compteurs	
Veolia	420,59 € HT
Fourniture compteurs	
	-----
Total	5.186,49 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de faire réaliser ces travaux pour un montant total de 5.186,49 € HT.
- ⇒ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2020.

#### Questions diverses

##### \*Collège sport nature – Dotation horaire annuelle :

Monsieur Baudrier signale qu'il a été interpellé en tant qu'adjoint à la mairie de St Agnan par les professeurs du collège de La Chapelle au sujet de la dotation horaire annuelle.

En effet cette année une perte de 24 heures est annoncée ce qui va rendre la situation encore plus critique que l'année dernière à la même époque où la perte était de 13 Heures.

Les professeurs signalent donc les conséquences que cette perte d'heures va entraîner.

- 4 postes se verraient fractionnés : un poste de Mathématiques, le poste de SVT, le poste Physiques-Chimie (remise en cause d'un poste partagé qui fonctionne depuis 16 ans) ainsi que le poste de Technologie.
- La fin des groupes en sciences, avec un retour à des effectifs de 30 élèves
- La fin des Accompagnements Personnalisés en demi-groupes, ces AP auront donc lieu en classe entière.

Le collège est un établissement en milieu rural isolé avec internat, ce qui signifie que les équipes d'enseignants doivent travailler et mettre en place des systèmes sans espérer d'aide parentale, de soutien à l'organisation (RASED, AIDE aux devoirs, éducateurs de rue, ateliers pour enfants en décrochage scolaire).

Jusqu'à maintenant le discours académique allait dans le sens de ne pas trop impacter les zones rurales déjà en difficulté. Le conseil municipal décide donc (Sans rentrer toutefois dans le détail des calculs d'heures du collège) d'apporter son soutien à l'inquiétude des professeurs, insistant sur un maintien de la qualité d'enseignement dans notre petit collège rural indispensable au territoire, collège qui voit chaque année sa dotation horaire rétrécir alors que les effectifs restent constants.

Séance terminée à 20h15.